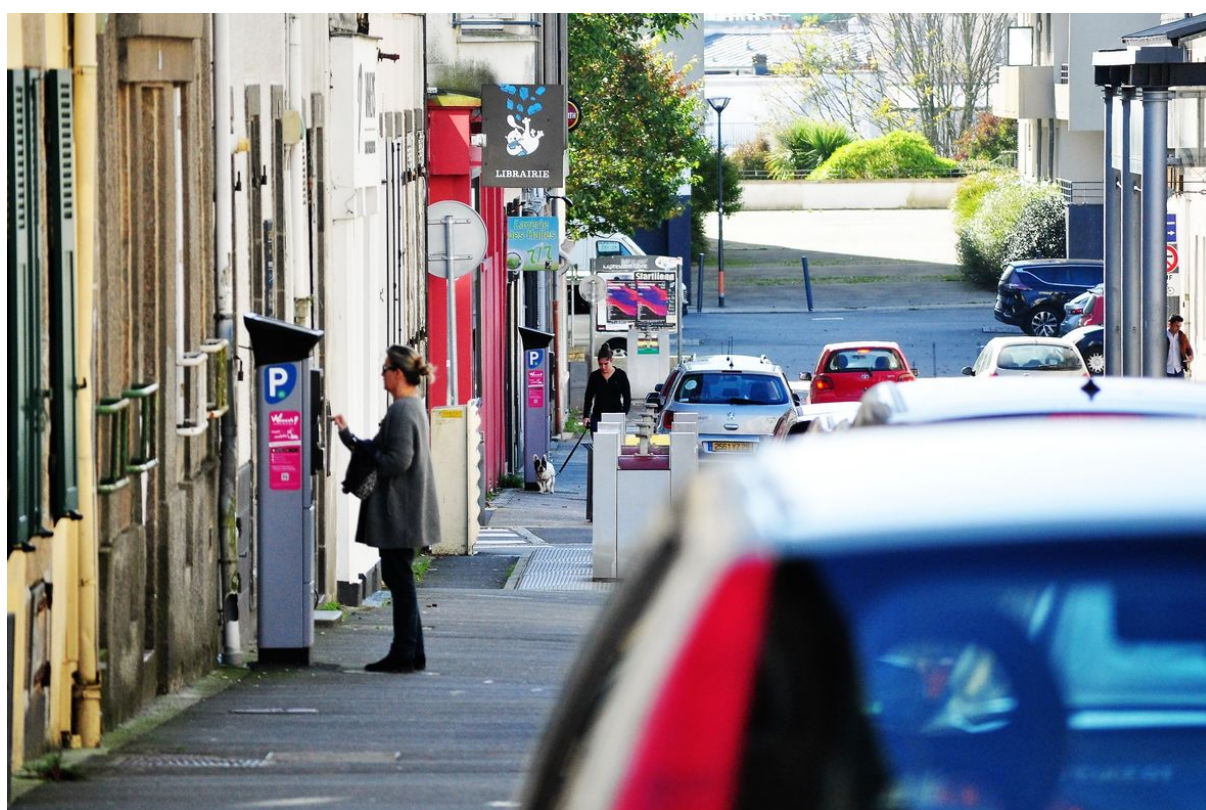


DÉPLACEMENTS

Stationnement payant. Les règles vont changer

Mis en ligne le **samedi 07 octobre 2017**

Au 1er janvier, le stationnement payant en centre-ville de Brest évolue. Les tarifs restent inchangés, mais un forfait post-stationnement viendra remplacer les actuelles contraventions.



En centre-ville de Brest, comme dans tous les hyper-centres, la question du stationnement payant est délicate. La loi de modernisation de l'action publique ayant prévu de dépenaliser et décentraliser le stationnement sur voirie, Brest métropole gèrera en direct le dossier, à compter du 1er janvier. Avec un objectif majeur : favoriser la rotation régulière des véhicules, et ainsi contribuer au dynamisme économique du commerce de centre-ville.

Après l'heure...

Concrètement, les actuelles zones orange et verte demeurent inchangées, tout comme les tarifs de stationnement. Les automobilistes qui omettront d'alimenter l'horodateur, ou qui auront dépassé la durée pour laquelle ils auront payé, se verront en revanche appliquer un forfait post-stationnement de 25 euros (moins la

somme éventuellement payée à l'horodateur). Les agents de Brest métropole en charge de la régulation du stationnement procéderont à la notification du forfait le cas échéant, et l'automobiliste en sera ensuite avisé *via* l'agence nationale de traitement automatique des infractions. Les recours seront traités en direct par la collectivité, qui mettra en place un service *ad hoc*. Les recettes issues du stationnement seront affectées à des opérations visant à améliorer les transports en commun.

A noter par ailleurs que les tarifs de stationnement dédiés aux artisans comme aux riverains sont maintenus, de même que la tarification des parcs à enclos. Enfin, l'Etat conserve la gestion du stationnement gênant, abusif ou dangereux, qui relève de l'infraction pénale.

Partager cet article

-  Facebook
-  Twitter
-  E-Mail
-  Viadeo
-  LinkedIn
-  Pinterest



 [RETOUR À LA LISTE](#)

Brest
MÉTROPOLE & VILLE

HÔTEL DE METROPOLE

24, rue Coat-ar-Guéven - CS 73826
29238 BREST CEDEX 2
Tel. : 02 98 33 50 50
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 33 50 50
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30

HOTEL DE VILLE DE BREST

2, rue Frézier - CS 63834
29238 Brest cedex 2
Tel. : 02 98 00 80 80
www.brest.fr

Accueil téléphonique :
02 98 00 80 80
Lundi au Vendredi : 8h-18h
Samedi : 8h30-12h30